



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

Le 20 juin, on débraye !

Les agents des collèges sont loin d'être des privilégiés

L'administration imagine que bénéficier des vacances scolaires est un privilège que possèdent les agents des collèges. On l'entend dire ici ou là...

La réalité est tout autre :

Sur 5 mois, 49 % des accidents de service concernent les agents des collèges

La dotation en agents techniques par établissement est basée sur l'audit purement comptable rendu par le cabinet KPMG.

Résultat : des difficultés de travail qui ne sont pas prises en compte comme :

- bâtiments anciens avec locaux exigus : à la plonge, au magasin des stocks...
- manipulations compliquées et non ergonomiques
- humidité constante de certains locaux
- des délais de réparation importants pour certains matériels : frigos, rampes de nettoyage et autres...

De plus, le personnel absent n'est pas systématiquement remplacé ce qui occasionne une surcharge de travail pour les agents qui doivent obligatoirement terminer les tâches journalières.

Le nouveau règlement sur le temps de travail ne peut que rajouter des difficultés. Alors que les médecins du travail font, eux aussi, un constat d'usure des agents, la durée hebdomadaire du travail pourrait passer à 44h... **irréaliste ! Et la pause méridienne qui n'est toujours pas comprise dans le temps de travail...**

Et la DRH nous parle « *d'équité pour tous* »

Des agents des collèges sont pourtant les seuls à devoir travailler bénévolement : leur temps passé en Conseil d'Administration comme représentant du personnel, et donc dans le cadre professionnel, n'est pas considéré par le Conseil Général comme du temps de travail.

Toutes ces situations provoquent des tensions entre agents et créent un climat malsain au sein des collèges

Le Conseil Général nous dit pourtant se soucier de la Qualité de Vie au Travail...

Nous avons de quoi en douter !

**Pour que vos conditions de travail s'améliorent, venez nombreux
le 20 juin à 10H30,
sur le parvis du Conseil Général à Quimper.**

Préavis de grève déposé. La retenue sur rémunération correspond au temps exact du débrayage

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

